



## Consultation sur le contenu canadien dans le monde numérique Rencontre avec l'industrie du 2 novembre 2016

### 1. Quelle est votre définition d'un système culturel qui appuie les créateurs et respecte les choix des citoyens ?

Dans un environnement où les offres de contenus de grande qualité se multiplient et où les Canadiens ont accès à une multitude de choix, les créations canadiennes doivent continuer à rejoindre, divertir et informer les auditoires d'ici. Or, si jusqu'à maintenant nous avons pu bénéficier d'une diversité de contenus nationaux de grande qualité et ainsi concurrencer les contenus étrangers, c'est sans aucun doute parce que le gouvernement canadien a mis en place cette panoplie de lois, de politiques et programmes pour protéger sa culture et en permettre un financement adéquat. Le gouvernement fédéral doit mettre à jour et renforcer ses lois et politiques pour qu'elles s'appliquent aussi bien à l'univers numérique qu'elles le faisaient dans l'univers analogue. Il doit poursuivre ses efforts pour garantir aux créateurs qu'ils pourront continuer de produire des œuvres de qualité qui leur ressemblent sur toutes les plateformes et qui interpellent par leur contenu distinctif les citoyens canadiens d'abord, puis les autres marchés.

Il faut continuer de miser sur le contenu canadien, particulièrement en ce qui concerne les émissions d'intérêt national comme les dramatiques, les documentaires, les émissions pour enfants et le cinéma d'ici, souvent plus difficiles à produire, mais ayant de meilleures chances de se démarquer dans l'univers ultra-compétitif du numérique par leur qualité et leur spécificité.

Certes, les citoyens ont à leur portée de multiples choix quand ils consomment des contenus culturels. Si le gouvernement canadien souhaite respecter les choix des citoyens tout en appuyant les créateurs, il doit s'assurer que les œuvres canadiennes leur soient accessibles au même titre que les contenus étrangers. C'est dans le même esprit que le Canada a décidé, il y a plusieurs décennies, d'occuper le territoire en investissant dans les chemins de fer pour y garantir une libre circulation des biens et des personnes, le Canada doit également occuper le territoire du numérique pour garantir une libre circulation d'une grande diversité de contenus canadiens. Ainsi, un système culturel qui appuie les créateurs et la circulation de leurs créations respecte les choix des citoyens.



## **2. Comment pouvons-nous relever le défi de promouvoir la créativité du Canada dans le monde numérique et comment pouvons-nous utiliser le contenu pour favoriser une démocratie forte?**

Pour promouvoir la créativité du Canada dans le monde numérique, il est impératif de continuer à soutenir les créateurs d'ici. Le financement est la pierre angulaire de la production audiovisuelle canadienne et les contenus professionnels destinés aux plateformes numériques nécessitent les mêmes investissements, que ce soit par le biais de subventions publiques ou par la réglementation. Il est temps de mettre à contribution d'une manière ou d'une autre les entreprises de diffusion numérique et les fournisseurs d'accès Internet qui profitent de la circulation de ces contenus.

Sans financement adéquat, nos créateurs ne pourront tout simplement pas offrir un contenu culturel diversifié et les Canadiens auront de moins en moins accès à leur propre culture ; culture dont ils sont friands, particulièrement les francophones. Le gouvernement a mis en place des programmes de financement et une réglementation favorisant la création de contenus canadiens de grande qualité à l'intérieur du système de radiodiffusion. Or, les nouveaux services étrangers de diffusion via les plateformes numériques, tels Netflix ou YouTube, qui diffusent du contenu audiovisuel via l'Internet échappent à la réglementation sur la radiodiffusion. De plus, ils devraient minimalement être assujettis à nos taxes et impôts, car ils exercent une concurrence déloyale sur nos diffuseurs nationaux qui eux, le sont.

Le gouvernement canadien doit s'assurer que ces nouveaux joueurs soient assujettis à la réglementation canadienne et tenus de contribuer au développement et à la diffusion de contenus canadiens quand ils diffusent sur notre territoire. Le gouvernement canadien ne peut se permettre de continuer à laisser ce secteur se développer au détriment des intervenants du système de radiodiffusion canadien qui lui contribue à enrichir l'offre canadienne.

Les contenus audiovisuels, qu'ils soient offerts par le biais des diffuseurs conventionnels ou via l'Internet, sont des vecteurs puissants des valeurs que souhaitent partager les Canadiens entre eux et avec le monde entier. En mettant en place des règles et un encadrement législatif favorisant la créativité canadienne, notamment dans le secteur audiovisuel, nous pourrions offrir aux citoyens du Canada des contenus qui reflètent leur identité et leurs valeurs et ainsi contribuer à une démocratie forte ici au pays et continuer d'être un exemple pour les autres nations.

## **3. Comment pouvons-nous appuyer les artistes, les créateurs de contenu et les entrepreneurs culturels canadiens afin de créer un écosystème culturel qui leur permettra de s'épanouir et de dépasser nos frontières, tout en favorisant la croissance de la classe moyenne du pays ?**

Il faut continuer d'assurer une offre de produits culturels en quantité et en qualité, car c'est la meilleure façon d'appuyer l'exportation de contenu canadien à l'échelle



mondiale. Nos créateurs et producteurs de contenu n'ont aucune difficulté à rayonner à l'étranger quand on leur en donne les moyens. Le financement du contenu reste donc le nerf de la guerre et la création de contenu original est la meilleure façon de valoriser la propriété intellectuelle dans le monde numérique.

En parallèle, il faut aussi s'assurer que nos entreprises de production et de diffusion demeurent concurrentielles sur leur propre territoire en occupant le terrain par une quantité appréciable de productions.

En outre, le gouvernement canadien pourrait mettre à la disposition des producteurs de contenus canadiens destinés originalement aux plateformes numériques du financement sous forme de subvention ou de crédits d'impôt. Ces productions sont actuellement exclues de notre régime subventionnaire.

Il doit aussi rester vigilant et préserver l'exception culturelle dans les traités commerciaux internationaux tels que le Partenariat Trans-Pacifique. De traité en traité, le lobby américain a réussi à affaiblir certaines protections culturelles nationales, y compris celles du Canada, pour ouvrir la porte à leurs productions et diffusions.

Il ne faut pas s'en cacher, la menace est surtout américaine et toutes les nations sont confrontées à son hégémonie culturelle qui passe par leurs géants corporatifs, dont les nouveaux joueurs de l'économie numérique (Alphabet, Apple, Amazon, Facebook, etc.) qui s'impliquent de plus en plus dans la production et la diffusion de produits culturels. La situation est d'autant plus criante au Canada de par notre proximité avec nos voisins. Le gouvernement canadien ne doit pas répéter l'erreur commise il y a quelques décennies alors que le CRTC permettait aux services de télévision américains d'être distribués au Canada et de percevoir des revenus publicitaires additionnels imputables à l'écoute des auditoires canadiens sans les obliger à contribuer au développement de contenu canadien.

Nous sommes aujourd'hui de nouveau confrontés à une réalité semblable. De nouvelles initiatives américaines visent à exploiter notre marché, toujours sans aucune exigence de contribution. Or, nul doute que des services comme Netflix mettent en danger non seulement le régime des droits de programmation sur le territoire canadien, mais aussi notre capacité à maintenir l'intérêt de nos auditoires pour les diffuseurs canadiens. Le système de radiodiffusion canadien se voit confronté à des services étrangers de programmation alternatifs qui n'ont aucune obligation réglementaire, mais qui rejoignent tous les jours des milliers de consommateurs canadiens via l'Internet.

Un écosystème où les consommateurs canadiens paient pour du contenu étranger entraîne une fuite des capitaux vers des entreprises étrangères et un inexorable appauvrissement de la classe moyenne dont les choix de consommation profitent à l'économie d'une autre nation. Au contraire, un écosystème où dominerait le contenu canadien verrait un réinvestissement des capitaux canadiens dans l'économie canadienne en enrichissant non seulement les créateurs et producteurs de contenu



canadiens, mais aussi l'ensemble de l'économie canadienne par effet d'entraînement. Et c'est sans compter l'effet stimulant sur l'ensemble des industries canadiennes que l'industrie culturelle apporte par son rayonnement et qui contribue à redorer l'image de marque canadienne à l'étranger. Les créateurs qui parviennent à s'imposer sur la scène internationale ne font pas que vendre leurs créations, ils vendent le Canada tout entier.

Certains pays dont la France et l'Australie se sont dotés de législations obligeant les services de distribution de contenus sur le web et les fournisseurs d'accès à Internet par qui transitent les contenus culturels à contribuer à la production de contenus locaux. D'autres ont introduit des taxes sur ces services destinés à financer la production de contenus locaux.

Le gouvernement canadien doit maximiser le potentiel de retombées pour le système canadien avec une contribution des services de programmation alternatifs et des fournisseurs d'accès à l'Internet qui les véhiculent. Il pourra ainsi continuer d'assurer au Canada un environnement qui soit propice au développement de propriété intellectuelle, au profit de nos auditoires et de notre économie.

Le Canada s'enorgueillit à juste titre des succès nationaux et internationaux de ses créateurs. Toutefois dans l'environnement numérique, alors que les opportunités de faire circuler leurs créations sont quasi illimitées, leurs revenus et les conditions de travail dans lesquelles ils évoluent sont loin d'être comparables aux secteurs traditionnels comme le cinéma et la télévision.

Pour s'assurer que les créateurs continuent d'avoir les moyens de créer, il faut envisager des mesures visant à assurer une juste rémunération des créateurs de propriété intellectuelle canadiens dans l'univers numérique afin qu'ils puissent en tirer des revenus. L'une des solutions passe par une meilleure reconnaissance des droits des créateurs sur leurs œuvres et une juste répartition des redevances pour leur exploitation. À cet égard, le gouvernement canadien doit s'assurer que des ententes commerciales soient conclues entre tous les ayant droits : créateurs, producteurs et diffuseurs/distributeurs/exploitants.

Il y a également urgence de revoir la Loi sur le droit d'auteur qui, depuis sa dernière révision en 2012, a élargi la notion de « droit des utilisateurs » au détriment des ayants droit en créant une série d'exceptions à la loi. Il faut rétablir un équilibre entre les désirs des consommateurs souhaitant avoir accès gratuitement à des contenus qui coûtent très cher à produire et les ayants droit qui doivent pouvoir profiter de l'exploitation des œuvres qu'ils créent.

De plus, un système de gestion collective du droit d'auteur standardisé s'appuyant sur les métadonnées qui accompagnent les œuvres circulant sur le numérique doit être mis en place. Ces métadonnées doivent devenir accessibles en imposant par voie de réglementation aux producteurs et diffuseurs numériques de les fournir et les tenir à jour.



Pour gérer efficacement ces droits, le gouvernement canadien devrait favoriser le développement de grandes sociétés de gestion collective par l'adoption d'un régime de licence collective étendue où tous les ayants droit sont automatiquement représentés (opting out).

La Commission du droit d'auteur du Canada doit elle aussi devenir plus efficace dans l'établissement de tarifs pour les utilisations dans le numérique et permettre aux sociétés de gestion collective de défendre les ayants droit à des coûts moins prohibitifs en réduisant les délais juridiques ; des coûts qui sont actuellement assumés par les ayants droit eux-mêmes et qui les désarment face à de grandes entreprises beaucoup mieux capitalisées. En ce sens, le gouvernement canadien doit allouer des ressources à la Commission du droit d'auteur pour qu'elle puisse faire face à l'explosion des exigences en matière de droit d'auteur qu'impose l'exploitation par voie numérique.

